

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

Assurances GAT VIE

Siège Social : 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

Assurances GAT VIE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 14 Juin 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Mohamed Hedi KAMMOUN (*ECC Mazars*).

Bilan de GAT VIE au 31 Décembre 2023 (Exprimé en dinars tunisiens)

Actifs	Notes	31/12/2023			NET AU 31/12/2022
		Brut	Amortissements et provisions	Net	
Actifs incorporels	Note 4	1 551 098	1 357 549	193 549	318 595
Investissements de recherche et développement		1 551 098	1 357 549	193 549	318 595
Actifs corporels d'exploitation		714 966	392 680	322 286	319 740
Installations techniques et machines		683 540	361 892	321 648	319 662
Autres installations, outillages et mobiliers		31 426	30 788	638	78
Placements	Note 5	256 029 977	582 951	255 447 026	214 698 903
Terrains, constructions et actions de sociétés immobilières non cotées		6 714 665	-	6 714 665	6 714 665
AC313 Parts et actions de sociétés immobilières non cotées		6 714 665	-	6 714 665	6 714 665
Autres placements financiers		249 315 312	582 951	248 732 361	207 984 238
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP		28 372 427	548 266	27 824 161	18 332 634
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		115 556 685	29 685	115 527 000	99 905 001
AC334 Autres Prêts		2 036 892	5 000	2 031 892	994 599
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		103 349 308	-	103 349 308	88 752 004
Actifs représentant les contrats en Unité de Compte	Note 6	6 732 236	-	6 732 236	4 702 570
Part des réassureurs dans les provisions techniques	Note 7	1 740 881	-	1 740 881	2 287 794
AC520 Provisions d'assurances vie		1 444 131	-	1 444 131	1 211 799
AC530 Provisions pour sinistres Vie		296 750	-	296 750	1 075 995
Créances	Note 8	16 026 652	775 848	15 250 804	11 702 638
Créances nées d'opérations d'Assurance directe		2 934 322	188 042	2 746 280	987 285
AC611 Primes acquises et non émises		2 014 291	-	2 014 291	625 783
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe		920 031	188 042	731 989	361 502
Créances nées d'opérations de réassurance		1 616 487	387 806	1 228 681	1 779 894
Autres Créances		11 475 843	200 000	11 275 843	8 935 459
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		10 677 330	-	10 677 330	8 303 126
AC633 Débiteurs divers		798 513	200 000	598 513	632 333
Autres éléments d'Actif	Note 9	13 590 395	114 719	13 475 676	7 458 253
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse		7 305 419	114 719	7 190 700	3 179 956
Comptes de régularisation Actif		6 284 976	-	6 284 976	4 278 297
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		5 019 584	-	5 019 584	4 020 896
AC733 Autres comptes de régularisation Actifs		1 265 392	-	1 265 392	257 401
Total de l'Actif :		296 386 205	3 223 747	293 162 458	241 488 493

Bilan de GAT VIE au 31 Décembre 2023 (Exprimé en dinars tunisiens)

Capitaux propres et passif du Bilan	Notes	31/12/2023	31/12/2022
CP1 Capital social ou fonds équivalent		7 000 000	7 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital		3 794 520	2 740 154
CP4 Autres capitaux propres		443 314	443 314
CP5 Résultat reporté		6 750 559	5 168 324
Total capitaux propres avant résultat :		17 988 393	15 351 792
CP6 Résultat de l'exercice		4 383 549	4 172 236
Total capitaux propres avant affectation : Note 10		22 371 942	19 524 028
PA2 Provisions pour autres risques et charges		1 243 913	1 161 146
PA23 Autres provisions		1 243 913	1 161 146
PA3 Provisions techniques brutes	Note 11	251 696 562	206 175 947
PA3: Provisions d'assurances Vie		240 225 968	192 733 452
PA3: Provisions pour sinistres Vie		4 559 958	6 743 647
PA3: Provisions pour participation aux bénéfices Vie		1 925 277	1 414 407
PA3: Autres provisions techniques Vie		4 985 359	5 284 441
PA4 Provisions des Contrats en Unité de Compte	Note 12	6 732 183	4 701 077
PA5 Dettes pour dépôts reçus des réassureurs	Note 13	1 740 881	2 287 794
PA6 Autres dettes	Note 14	4 059 223	1 799 053
PA63 <u>Autres dettes</u>		4 059 223	1 799 053
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		775 229	550 801
PA634 Crédoiteurs divers		3 282 121	1 246 375
PA635 Concours bancaires		1 873	1 877
PA7 Autres passifs	Note 15	5 317 754	5 839 448
PA71 Comptes de régularisation passif		5 317 754	5 839 448
Total des capitaux propres et du Passif :		293 162 458	241 488 493

Etat de résultat technique vie de GAT VIE
Exercice clos le 31 décembre 2023 (Exprimé en dinars tunisiens)

Etat de résultat technique de l'Assurance Vie	Notes	Opérations Brutes 31/12/2023	Cessions au 31/12/2023	Opérations Nettes 31/12/2023	Opérations Nettes 31/12/2022
Primes	Note 16	58 703 594	-719 270	57 984 324	53 129 541
Primes émises et acceptées		58 703 594	-719 270	57 984 324	53 129 541
Produits de placements	Note 17	21 172 047	0	21 172 047	17 348 079
PRV21 Revenus des placements		21 128 611	0	21 128 611	16 122 397
PRV23 Reprise de correction de valeurs sur placements		36 708	0	36 708	420 794
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements		6 728	0	6 728	804 888
Charge de sinistres	Note 19	-17 791 453	120 945	-17 670 508	-26 096 113
Montants payés		-19 975 142	900 190	-19 074 952	-24 618 575
Variation de la provision pour sinistres		2 183 689	-779 245	1 404 444	-1 477 538
Variation des autres provisions techniques	Note 20	-49 735 409	232 332	-49 503 077	-33 708 655
Provisions d'assurance vie		-47 492 516	196 384	-47 296 132	-33 806 832
Autres provisions techniques		-211 787	35 948	-175 839	-914 409
Provisions sur Contrats en Unité de compte		-2 031 106	0	-2 031 106	1 012 586
Participation aux bénéfiques et ristournes	Note 21	-26 023	257 738	231 715	-35 567
Frais d'exploitation	Note 22	-3 616 536	54 295	-3 562 241	-2 692 896
Frais d'acquisition		-2 441 357	32 577	-2 408 780	-1 825 163
Frais d'Administration		-1 175 179	21 718	-1 153 461	-867 733
Autres charges techniques	Note 23	-2 338 092	0	-2 338 092	-1 957 165
Charges des placements	Note 24	-480 128	-38 680	-518 808	-1 038 425
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		-388 713	-38 680	-427 393	-430 841
CHV92 Correction de valeur sur placements		-43 323	0	-43 323	-87 119
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements		-48 092	0	-48 092	-520 465
Produits de Placements alloués, transférés à l'état de résultat	Note 25	-582 817	0	-582 817	-834 754
Résultat technique de l'assurance Vie		5 305 183	-92 640	5 212 543	4 114 045

Etat de résultat de GAT VIE
Exercice clos le 31 décembre 2023 (Exprimé en dinars tunisiens)

Etat de Résultat	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Résultat Technique de l'Assurance Vie	5 212 543	4 114 045
Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'Assurance Vie	582 817	834 754
Autres produits non techniques	0	10 274
Autres charges non techniques	-11 071	0
Résultats provenant des activités ordinaires :	Note 26 5 784 289	4 959 073
Impôts sur le Résultat	-1 133 546	-706 136
Résultats provenant des activités ordinaires après impôts :	4 650 743	4 252 937
Pertes Extraordinaires	-267 193	-80 701
Résultat net après modifications comptables :	4 383 549	4 172 236

Etat de flux de trésorerie de GAT VIE
Exercice clos le 31 décembre 2023 (Exprimé en dinars tunisiens)

État de flux de trésorerie Général (méthode directe)		Notes	31/12/2023	31/12/2022
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
E1	Encaissements des primes reçues des assurés		55 623 543	51 303 552
E2	Sommes versées pour paiement des sinistres		-16 775 185	-22 909 273
E3	Encaissements des primes reçues (acceptations)		0	0
E4	Sommes versées pour les sinistres (acceptations)		0	0
E5	Commissions versées sur les acceptations		0	0
E6	Décaissements de primes pour les cessions		-288 604	-327 223
E7	Encaissements des sinistres pour les cessions		0	0
E8	Commissions reçues sur les cessions		0	0
E9	Commissions versées aux intermédiaires		-1 766 955	-528 837
E10	Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		-4 155 740	-3 191 352
E11	Variation des dépôts auprès des cédantes		0	0
E12	Variation des espèces reçues des cessionnaires		0	0
E13	Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers		-291 593 666	-150 628 845
E14	Encaissements liés à la cession de placements financiers		250 034 260	114 785 764
E15	Taxes sur les assurances versées au Trésor		-168 473	566 369
E16	Produit financiers reçus		14 811 778	14 071 502
E18	Autres mouvements		-51 200	-50 820
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		Note 27	5 669 758	3 090 837
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
V1	Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations d'immobilisations incorporelles et corporelles		-99 010	-66 209
V4	Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation		0	0
V5	Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		0	0
V6	Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		0	0
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		Note 28	-99 010	-66 209
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
F1	Encaissements suite à l'émission d'actions		0	0
F2	Dividendes et autres distributions		-1 540 000	-1 400 000
F3	Encaissements provenant d'emprunts		0	0
F4	Remboursements d'emprunts		0	0
F5	Augmentation/Diminutions des ressources spéciales		0	0
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		Note 29	-1 540 000	-1 400 000
Variations de trésorerie			4 030 748	1 624 628
Trésorerie de début d'exercice			3 272 798	1 648 170
Trésorerie de fin d'exercice			7 303 546	3 272 798

Tableau des engagements reçus et donnés

Exercice clos le 31 décembre 2023 (Exprimé en dinars tunisiens)

	Intitulé	31/12/2023	31/12/2022
HB1	Engagements reçus	13 139 800	547 300
	<i>Avals, cautions de garanties sur conventions de portage</i>	<i>12 939 800</i>	<i>347 300</i>
	<i>Autres engagements reçus</i>	<i>200 000</i>	<i>200 000</i>
HB2	Engagements donnés		
	<i>HB21 Avals, cautions de garanties octroyés au titre d'appel d'offres</i>		
	<i>HB22 Titres et actifs acquis avec engagements de revente</i>		
	<i>HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>		
	<i>HB24 Autres engagements donnés</i>		
HB3	Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires		
HB4	Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution		
HB5	Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
HB6	Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31/12/2023

Les présentes notes aux états financiers ont pour but de présenter les informations sur les méthodes comptables retenues pour l'établissement de ces états financiers et les principes comptables appliqués par « GAT VIE », pour la préparation desdits états. Ils fournissent des informations et des analyses complémentaires sur les montants portés au bilan, aux états de résultat et à l'état de flux de trésorerie.

Note n° 1 : Présentation de la Société

GAT VIE est une Société Anonyme au capital de 7 000 000 Dinars totalement libéré ayant pour objet d'effectuer toutes opérations d'assurance et de capitalisation ainsi que les opérations d'acceptation en réassurance.

Note n° 2 : Faits marquants de l'exercice

Les principaux faits marquants de l'année 2023 sont :

- Début d'exploitation du portail My GAT Business dédié aux partenariats avec les banques et IMF ;
- Signature d'une convention de microfinance avec une institution de microfinance ;
- Début des souscriptions TDI avec une institution de microfinance ;
- Mise à jour des CG des produits conformément à la réglementation en vigueur ;
- Lancement de la 1ère édition du GAT VIE PADEL TROPHY.

Note n° 3 : Référentiel d'élaboration des états financiers et méthodes comptables

Les états financiers de GAT VIE sont établis conformément aux principes et méthodes comptables généralement admis en Tunisie et notamment ceux prévus par la norme comptable générale, les normes comptables techniques et les normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques d'assurance et/ou de réassurance promulguées par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000.

Les principes comptables les plus significatifs adoptés par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

- **Les placements :**

Les placements englobent les titres de participation, les titres de placements, les emprunts obligataires, les bons de Trésor, les prêts au personnel...

Pour les titres cotés, et à la date de l'inventaire, il est procédé à leur évaluation au coût moyen pondéré du mois de décembre. Les dépréciations éventuelles constatées pour chaque titre par rapport au coût d'acquisition font l'objet d'une provision. Les plus-values, en respect du principe de prudence, ne doivent

faire l'objet d'aucune écriture. Une moins-value dégagée pour une catégorie de titre n'est pas compensée par une plus-value dégagée sur une autre catégorie.

Pour les titres non cotés, l'évaluation se fait à la valeur mathématique, les moins-values éventuelles font l'objet d'une provision.

L'évaluation des placements représentatifs des contrats en unités de compte est faite à la valeur de marché.

La différence entre la valeur comptable et la valeur de marché est prise en compte dans le résultat.

- **Les provisions techniques :**

- 1) Les provisions mathématiques :**

Il s'agit de la différence, à la date d'inventaire, entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

Ces provisions comprennent la valeur actuarielle estimée des engagements de la société déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures.

Les provisions mathématiques sont calculées séparément pour chaque contrat individuel. Pour les contrats collectifs le calcul des provisions mathématiques se fait selon des méthodes statistiques.

- 2) Les provisions pour sinistres à payer :**

C'est la partie des sinistres, rachats et capitaux échus déclarés mais non encore payés à la clôture de l'exercice, ainsi que ceux survenus au cours de l'exercice 2023 et dont la déclaration est parvenue après l'exercice 2023.

Le montant des sinistres à payer est majoré des frais que peut occasionner la gestion desdits sinistres.

- 3) Les réserves de stabilité :**

Il est prélevé annuellement une partie de l'excédent du compte de résultat de quelques contrats destinés à faire face aux déficits éventuels des années ultérieures.

- 4) Les provisions pour participation aux bénéfices :**

Il s'agit des provisions enregistrées au titre des participations bénéficiaires dues et non encore versées aux bénéficiaires des contrats

- 5) Les provisions des contrats en unités de compte :**

Elles représentent l'engagement de la société envers les assurés qui ont souscrit des contrats en Unités de compte.

- **Les états de résultat :**

Conformément à la norme comptable tunisienne n° 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurances, GAT VIE a présenté l'état de résultat technique de l'assurance et l'état de résultat.

Les charges de gestion sont classées selon leur destination et non pas selon leur nature. Le passage d'une comptabilité par nature à une comptabilité par destination se fait par l'application des clés de répartition prédéfinies.

Le nouveau système comptable des compagnies d'assurances et/ou de réassurances distingue les cinq destinations suivantes :

- Les frais de gestion de sinistres : Ils correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des sinistres. Ils comprennent notamment les frais de personnel, la quote-part des loyers et des amortissements du mobilier et matériel engagés dans cette activité ;
- Les frais d'acquisition : Ils correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la conclusion des contrats d'assurances et en général tous les frais d'ouverture de dossiers et d'admission des contrats dans le portefeuille ;
- Les frais d'administration : ce sont les frais internes et externes de gestion des contrats en portefeuille notamment les frais d'encaissement des primes et d'administration du portefeuille ;
- Les frais de gestion des placements : il s'agit des frais occasionnés par la gestion des placements, on peut citer notamment les honoraires, commissions et courtages versés aux intermédiaires.
- Les autres charges techniques : Ils correspondent aux charges qui exceptionnellement ne peuvent pas être affectées à l'une des destinations définies précédemment.

Le choix de la clé permettant le déversement des charges par nature aux différentes destinations se fait suite à une analyse de la charge. Parmi les clés choisies on peut citer notamment :

NATURE DE LA CHARGE	CLES DE REPARTITION
Frais de personnel et charges connexes	Temps effectif du travail
Frais généraux	La masse salariale ou nombre de dossiers
Impôts sur le chiffre d'affaires	Le chiffre d'affaires par produit
Amortissement	Selon le cas

Pour les charges affectables directement à une destination bien définie le déversement se fait sans application de clés.

Les produits et les charges de placements sont considérés comme des éléments de l'état de résultat technique de l'assurance 31/12/2023. Une partie des produits de placements nets de charges est alloué à l'état de résultat.

Au cours des années antérieures, le montant à transférer a été calculé par rapport à l'importance relative des capitaux propres comparés aux provisions techniques. En effet le montant à affecter à l'état de résultat est égal à :

$$\frac{\text{Produits de placements Nets} \times \text{Capitaux Propres}}{\text{Capitaux propres} + \text{Provisions Techniques}}$$

Les actifs de GAT VIE ont été cantonnés aux divers produits commercialisés. De ce fait, le revenu à allouer aux capitaux propres a été calculé par rapport aux produits nets générés par les actifs dédiés.

Les états financiers :

Conformément à la nouvelle réglementation comptable, les états financiers présentés par GAT VIE sont les suivants :

- a. Le bilan ;
- b. L'état de résultat technique de l'assurance 31/12/2023 ;
- c. L'état de résultat ;
- d. L'état de flux de trésorerie ;
- e. Les notes aux états financiers.

Le bilan de l'exercice 2023 totalise tant à l'actif qu'au passif 293 162 458 dinars (dont 22 371 942 dinars comme total Capitaux propres après résultat de l'exercice) contre 241 488 493 dinars en 2022 soit une progression de 21%.

La société a dégagé en 2023 un résultat bénéficiaire net d'impôt de 4 383 549 dinars contre un bénéfice net d'impôt de 4 172 236 dinars en 2022.

Les primes acquises au cours de l'exercice comptable 2023 nettes d'impôts et d'annulation et de cession s'élèvent à 57 984 324 dinars contre 53 129 541 dinars l'exercice 2022.

Nous vous présentons, ci-après, les notes complémentaires explicatives des postes du bilan et des états de résultat permettant d'avoir de plus amples renseignements sur les états financiers de GAT VIE de l'exercice 2023.

Notes sur le Bilan

Note n°4 : Actifs incorporels et corporels :

Les actifs incorporels d'exploitation de GAT Vie totalise une valeur brute 1 551 098 dinars, le total amortissement s'élève à 1 357 549 dinars soit une valeur nette de 193 549 dinars

Les actifs corporels d'exploitation totalisent à fin 2023 une valeur brute de 714 966 dinars. Les amortissements totalisent 392 680 dinars soit une valeur nette de 322 286 dinars contre une valeur comptable nette de 319 740 dinars à fin 2022.

Note n° 5 : Les placements :

Le portefeuille des placements de GAT VIE totalise au 31 décembre 2023 un montant net de 255 447 026 dinars contre 214 698 903 dinars au 31 décembre 2022, soit une augmentation de 19%.

La répartition du poste placement est donnée comme suit :

Placements	2023			2022		
	Brut	Amort et provisions	Net	Brut	Amort et provisions	Net
Bon de trésor	59 255 000	-	59 255 000	59 255 000	-	59 255 000
Emprunts obligataires	56 272 000	-	56 272 000	40 650 000	-	40 650 000
Compte à terme et certificat de dépôt	103 349 308	-	103 349 308	88 752 004	-	88 752 004
Billets de trésorerie	29 685	29 685	-	29 685	29 685	-
Titres cotés, sicav et FCP	26 619 737	138 034	26 481 703	17 121 595	131 419	16 990 176
Titres et Actions non cotés	8 467 355	410 231	8 057 124	8 467 355	410 231	8 057 124
Autres prêts	2 036 892	5 000	2 031 892	999 599	5 000	994 599
Total	256 029 977	582 951	255 447 026	215 275 238	576 335	214 698 903

Par ailleurs, la compagnie détient au niveau de la société GAT PI une participation à hauteur de 18.58% et GAT IMMOBILIER de 31.7% évaluée respectivement à 3 793 008 dinars et 3 292 626 dinars.

Note n°6 : Actifs représentant les contrats en unités de compte :

Le poste des actifs adossés aux contrats en unités de compte présente un solde net de 6 732 236 dinars au 31 décembre 2023 contre 4 702 570 dinars à fin 2022 soit une hausse de 43%.

Note n°7 : Part des réassureurs dans les provisions techniques :

Il s'agit de la partie des provisions techniques portées à la charge des réassureurs. Ce poste renferme les provisions mathématiques à la charge des réassureurs ainsi que les parts des réassureurs dans les provisions pour sinistres à payer. Ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à 1 740 881 dinars contre 2 287 794 dinars l'exercice précédent.

Note n° 8 : Les créances :

Cette rubrique figure au bilan arrêté au 31 décembre 2023 pour un montant net de 15 250 804 dinars contre 11 702 638 dinars à fin 2022 et présente le détail suivant :

En Dinars	2023	2022
Créances nées d'op. d'assurances directes	2 746 280	987 285
Créances nées d'opérations de réassurances	1 228 681	1 779 894
Etat et organismes de sécurité sociale	10 677 330	8 303 126
Débiteurs divers	598 513	632 333
Total	15 250 804	11 702 638

- Créances nées d'opérations d'assurances : Cette rubrique englobe les créances de la société envers ses assurés. Ces créances représentent 5 % du chiffre d'affaires 2023 alors qu'en 2022 ce rapport était de 1.8%.
- Créances nées d'opérations de réassurances : le solde dégagé représente l'excédent des opérations de cession et d'acceptation en réassurance. Il présente un solde de 1 228 681 dinars au 31 décembre 2023 contre 1 779 894 dinars en 2022.
- Etat, Organismes sociaux et collectivités Publiques : Ce poste renferme les créances de la compagnie envers l'Etat. Il s'agit notamment des retenues à la source opérée au titre des revenus des capitaux mobiliers.
- Débiteurs Divers : Ce compte présent à fin 2023 un solde net de provisions de 598 513 dinars contre 632 333 dinars l'exercice précédent.

Le détail des créances brutes par antériorité se présente comme suit :

Rubriques	2023	2022 et antérieur	Plus de 5 ans
Etat et organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	3 508 402	7 168 928	
Primes acquises et non émises	2 014 292	-	
Créances nées d'opérations de réassurance	1 616 487	-	
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	731 989	188 042	
Débiteurs divers	22 791	574 901	200 820
Total	7 893 961	7 931 871	200 820

Le montant des provisions au titre de ces postes se présente comme suit :

- Autres créances nées d'opération d'assurance directe : 188 042 dinars
- Créances nées d'opération de réassurances : 387 806 dinars
- Débiteurs Divers : 200 000 dinars
-

Notes n° 9 : Autres éléments d'actifs :

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2023 un montant net de 13 475 676 dinars contre 7 458 253 dinars en 2022 et se détaille comme suit :

En Dinars	2023	2022
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	7 190 700	3 179 956
Comptes de régularisation	6 284 976	4 278 297
Total	13 475 676	7 458 253

Les comptes de régularisation comprennent :

En Dinars	2023	2022
Les intérêts et loyers acquis et non échus	5 019 584	4 020 896
Les autres comptes de régularisation	1 265 392	257 401
Total	6 284 976	4 278 297

Note n°10 : Capitaux propres et réserves :

Les capitaux propres et réserves présentent au 31 décembre 2023 un montant de 22 371 942 dinars contre 19 524 028 dinars au 31 décembre 2022 enregistrant ainsi une hausse de 15%.

Le détail des capitaux propres et réserves est donné comme suit :

En Dinars	2022	Variation (+)	Variation (-)	2023
Capital social	7 000 000			7 000 000
Réserves légales	700 000	-		700 000
Réserves facultatives	213 511			213 511
Réserves pour fonds social	327 624	54 366		381 990
Réserves spéciales de réinvestissement	1 499 019	1 000 000		2 499 019
Résultat reportés	5 168 324	6 750 559	5 168 324	6 750 559
Effet de modifications comptables	443 314			443 314
Résultat de l'exercice 2022	4 172 236		4 172 236	-
Résultat de l'exercice 2023		4 383 549		4 383 549
Total des capitaux propres	19 524 028	12 188 474	9 340 560	22 371 942

Note n°11 : Les Provisions techniques brutes :

Au 31 décembre 2023, les provisions techniques brutes hors UC totalisent 251 696 562 dinars contre 206 175 947 dinars au 31 décembre 2022, détaillés comme suit :

En Dinars	2023	2022
Provisions mathématiques	240 225 968	192 733 452
Provisions pour sinistres à payer	4 559 958	6 743 647
Autres provisions techniques	4 985 359	5 284 441
Provisions pour participation aux bénéfices	1 925 277	1 414 407
Total	251 696 562	206 175 947

Les provisions mathématiques : Ces provisions ont enregistré une augmentation de 25% passant de 192 733 452 dinars en 2022 à 240 225 968 dinars au 31 décembre 2023. Elles peuvent être détaillées entre les différentes catégories comme suit :

En Dinars	2023	2022
Contrats Mixte	121 044 003	90 364 777
Contrats Epargne	102 796 446	87 318 541
Contrats Décès	16 385 519	15 050 134
Total	240 225 968	192 733 452

Le Décret-loi n° 2020-19 du 15 mai 2020, portant fixation de dispositions particulières relatives au remboursement des crédits et financements octroyés par les banques et les établissements financiers à leurs clients a prévu que les contrats d'assurances continuent de produire leurs effets tout au long de la période additionnelle due au report. Toutefois, étant donné que ces reports apportent des changements aux tableaux d'amortissement des crédits et les garanties offertes aux banques, la constatation d'un engagement supplémentaire reste tributaire du paiement d'une prime complémentaire par les banques désirant se couvrir sur les risques additionnels.

Les provisions pour sinistres :

Les sinistres en instance de paiement se sont élevés au 31 décembre 2023 à 4 559 958 dinars contre 6 743 647 dinars en 2022. Il est à noter que les sinistres à payer sont majorés des frais de gestion que peut occasionner le règlement des dits sinistres. Ils se détaillent par catégorie d'assurances au 31/12/2023 comme suit :

En Dinars	2023	2022
Contrats Mixte	1 325 752	2 261 860
Contrats Epargne	1 649 888	2 350 985
Contrats Décès	1 584 318	2 130 802
Total	4 559 958	6 743 647

Les provisions pour participation aux bénéfices :

Au 31/12/2023, le montant de la provision pour participation aux bénéfices présente un solde de 1 925 277 dinars contre 1 414 407 dinars l'exercice précédent. Ces provisions ont été calculées sur la base d'un taux de participation aux bénéfices de 36%.

Les autres provisions techniques :

Le poste des autres provisions techniques présente un solde de 4 985 359 dinars en 2023 contre 5 284 441 dinars en 2022. Il renferme principalement les réserves de stabilité des contrats collectifs pour un montant 1 489 962 dinars en 2023 contre 1 430 696 dinars en 2022 et les provisions pour frais de gestion qui totalisent 3 200 000 dinars en 2023.

Note n°12 : Les Provisions techniques des contrats en unités de compte (U.C) :

Les provisions mathématiques des contrats en unités de compte s'élèvent à 6 732 183 dinars contre 4 701 077 dinars soit une hausse de 43 %.

L'actif représentant les U.C a totalisé un montant net 6 732 236 dinars contre 4 702 570 dinars.

Note n°13 : Dettes pour dépôts reçus des réassureurs :

Le montant des dettes pour dépôts reçus des réassureurs totalise un montant de 1 740 881 dinars. Il est constitué de la part des réassureurs dans les provisions techniques.

Note n°14 : Les dettes :

Les dettes de la compagnie s'élèvent aux 31/12/2023 à 4 059 223 dinars contre 1 799 053 dinars à fin 2022. Ce poste se détaille comme suit :

- Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques :

Ce poste renferme les dettes de la société envers l'état, le solde s'élève au 31 décembre 2023 à 775 229 dinars contre 550 801 dinars l'exercice précédent.

- Créditeurs divers

La rubrique « créditeurs divers » totalise en 2023 un solde de 3 282 121 dinars contre 1 246 375 en 2022. L'importante évolution de ce poste s'explique par la constatation des encaissements des primes non émises au 31-12-2023 pour un montant de 2 131 621 dinars.

Le solde du compte courant de GAT Assurances présente un solde créditeur de 913 824 dinars contre un solde créditeur de 1 019 553 dinars l'exercice précédent.

- Concours bancaire :

Ce poste enregistre un solde au 31 décembre 2023 de 1 873 dinars contre 1 877 au 31 décembre 2022.

La ventilation des dettes par antériorité (autres que les concours bancaires) se présente comme suit :

En Dinars	2023	2022
Etat et organismes de sécurité sociale	775 229	550 801
Créditeurs divers	3 282 121	1 246 375
Concours bancaires	1 873	1 877
Total	4 059 223	1 799 053

Note n°15 : Les autres passifs :

Les autres passifs sont constitués des comptes de régularisation du passif. Ils s'élèvent en 2023 à 5 317 754 dinars contre 5 839 448 dinars en 2022. Ce poste est composé essentiellement par les différences sur le prix de remboursement des placements.

Notes sur les états de résultat

1- Etat de résultat technique de l'assurance

Note n°16 : Les primes émises :

Les primes émises nettes d'annulation de l'exercice 2023 s'élèvent à 58 703 594 dinars contre 53 897 856 dinars l'exercice précédent.

Les primes cédées au cours de l'exercice 2023 s'élèvent à 719 270 dinars contre 768 315 dinars en 2022.

La défalcation du chiffre d'affaires par catégorie d'assurance 31/12/2023 se présente comme suit :

En Dinars	2023	2022	Tx Evolution
Contrats Mixte	35 303 155	24 136 341	46%
Contrats Epargne	17 936 269	24 509 635	-27%
Contrats Décès	4 172 401	4 228 267	-1%
Contrats en Unité de Compte	1 291 768	1 023 613	26%
Total	58 703 594	53 897 856	9%

Note n°17 : Les produits des placements :

Au 31 décembre 2023, les produits bruts de placements se sont élevés à 21 172 047 dinars et les charges de placement ont atteint 518 808 dinars. Le revenu net de placement a atteint 20 653 238 dinars contre un revenu net de 16 309 654 dinars l'exercice précédent.

Note n°18 : Les produits non réalisés sur placement :

Il s'agit des plus-values constatées et non réalisées au 31/12/2023 au titre des placements des contrats en unités de compte.

Note n°19 : La charge de sinistres :

En 2023 GAT VIE a enregistré une charge de sinistre nette de réassurance de 17 670 508 dinars contre 26 096 113 dinars l'exercice précédent soit 30% du chiffre d'affaires contre 49% l'exercice précédent.

La part des réassureurs dans les prestations payées s'élève au 31/12/2023 à 900 190 dinars contre 447 040 dinars l'exercice précédent.

Il est à noter que la charge de sinistres englobe, en plus des montants payés aux assurés et aux bénéficiaires des contrats, le montant des frais de gestion occasionnés par le traitement de ces sinistres ainsi que le montant des sinistres en instance de paiement au 31 décembre 2023.

La répartition des montants payés en brut entre les différentes catégories d'assurance au 31/12/2023 se présente comme suit :

En Dinars	2023	2022	Tx Evolution
Contrats Mixte	7 186 201	5 442 913	32%
Contrats Epargne	11 231 525	18 591 882	-40%
Contrats Décès	1 292 795	1 030 820	25%
Contrats en Unité de Compte	-	-	0%
Total	19 710 521	25 065 615	-21%

Quant à la variation de la provision au titre des sinistres en instance de paiement, elle se détaille par catégorie comme suit :

En Dinars	2023	2022
Contrats Mixte	- 936 107	- 27 314
Contrats Epargne	- 701 098	1 072 054
Contrats Décès	- 546 484	422 888
Total	- 2 183 689	1 467 628

Note n°20 : Variation des autres provisions techniques :

Ce poste a atteint, en brut, au 31 décembre 2023 la somme de 49 735 409 dinars contre 33 796 920 dinars l'exercice précédent.

En Dinars	2023	2022
Contrats Mixte	31 522 833	- 25 733 890
Contrats Epargne	14 848 695	58 018 420
Contrats Décès	1 332 775	2 524 976
Contrats en Unité de Compte	2 031 106	- 1 012 586
Total	49 735 409	33 796 920

Note n°21 : Participations aux bénéfiques et ristournes :

La participation aux bénéfiques et ristournes payées au cours de l'exercice 2023 s'est élevée à 231 715 dinars contre 35 567 dinars l'exercice précédent.

Note n°22 : Les frais d'exploitation :

Les frais d'exploitation ont totalisé, au cours de l'exercice 2023, la somme de 3 616 536 dinars contre 2 749 466 dinars en 2022 soit une hausse de 31.5%. Ces frais représentent 6.2% du chiffre d'affaires.

La répartition des charges par nature aux diverses destinations prévues par la NC 26 est faite par l'application des clés de déversement.

La répartition des charges de salaires et connexes est faite selon la pondération de la masse salariale au temps effectif de travail de chaque personne (le temps effectif de travail est extrait d'une application dédiée).

Les honoraires sont affectés aux diverses destinations selon la nature des travaux objets de la facturation.

Les frais d'exploitation de GAT Vie sont en provenance des charges par nature comme suit :

Rubriques	Acquisition	Administration	Total
Salaires	862 491	549 536	1 412 027
Commissions	845 150	451 881	1 297 031
Diverses Charges	487 656	102 362	590 018
Honoraires	138 164	6 405	144 569
Amortissements et provisions	107 896	64 994	172 890
Total	2 441 357	1 175 179	3 616 535

Les frais d'exploitation se subdivisent en deux catégories :

- **Les frais d'acquisition** : Il s'agit des frais occasionnés par la conclusion des contrats d'assurances. Ils comprennent les frais directement imputables, tels que les commissions d'acquisition, les frais d'ouverture de dossiers et d'admission des contrats ainsi que les frais indirectement imputables tels que les frais de publicité et les frais administratifs liés à l'établissement des contrats. Ils comprennent notamment les frais du personnel, la quote-part des loyers et des amortissements du mobilier et matériel.

Les frais d'acquisition s'élèvent au 31/12/2023 à 2 441 357 Dinars contre 1 859 105 dinars l'exercice précédent.

- **Les frais d'administration** : Ils correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des contrats en portefeuille. Ils comprennent notamment les frais d'encaissement des primes, d'administration du portefeuille, les frais du personnel, la quote-part de loyers et les amortissements du mobilier et du matériel.

Les frais d'administration s'élèvent en 2023 à 1 175 179 dinars contre 890 361 dinars l'exercice précédent.

• **Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination :**

Regroupement de charges	Acquisition	Administration	Charges techniques	Placement	Gestion de sinistre	TOTAL
Salaires	862 491	549 536	1 173 565	-	200 056	2 785 649
Diverses Charges	487 656	102 362	284 277	388 713	34 235	1 297 243
Commissions	845 150	451 882	-	-	-	1 297 031
Amortissements et provisions	107 896	64 994	446 364	-	23 925	643 179
Honoraires	138 164	6 405	133 797	-	6 405	284 771
Cotisations aux organismes	-	-	231 617	-	-	231 617
Diverses taxes	-	-	68 473	-	-	68 473
Total général	2 441 357	1 175 179	2 338 092	388 713	264 621	6 607 963

Note n°23 : Les autres charges techniques :

Ils correspondent aux frais internes et externes qui ne sont pas affectés directement ou par l'application d'une clé de répartition à l'une des autres destinations. Leur montant s'élève en 2023 à 2 338 092 dinars soit 4 % du chiffre d'affaires.

Note n°24 : Les charges de placements :

Les charges de placements se sont élevées en 2023 à 518 808 dinars contre 1 038 425 dinars l'exercice 2022. Les charges de placements peuvent être classées en trois catégories :

En Dinars	2023	2022
Charges de gestion des placements,	427 394	430 841
Correction de valeur sur placements	43 322	87 119
Pertes provenant de la réalisation des placements	48 092	520 465
Total	518 808	1 038 425

✓ **Charges de gestion des placements :**

Elles correspondent aux charges internes et externes occasionnées par l'activité de gestion des placements. Ce poste inclue notamment les commissions et les courtages payés, les frais du personnel chargé de la gestion des placements et une partie des loyers payés.

✓ **Corrections de valeur sur placements :**

Il s'agit de la dépréciation des valeurs des titres de placement.

A cet effet, les titres cotés sont évalués au cours moyen du mois de décembre. Les moins-values éventuelles par rapport au cours d'achat doivent faire l'objet, en application du principe de prudence, d'une provision alors que les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres à revenus fixes, tout risque de recouvrement de la valeur de remboursement et/ou des intérêts constatés sur ces actifs fait l'objet d'une provision pour dépréciation à due concurrence.

✓ **Pertes provenant de la réalisation des placements :**

Il s'agit, essentiellement, des pertes subies suite à la cession des actions cotées.

Note n°25 : Les produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat :

Les produits de placement sont considérés comme des produits techniques et classés par conséquent dans l'état de résultat technique. Une partie de ces produits est transférée à l'état de résultat. Elle représente la rémunération des capitaux propres.

Etant donné que les actifs de GAT VIE ont été cantonnés aux divers produits commercialisés, le revenu à allouer aux capitaux propres a été calculé par rapport aux produits nets générés par les actifs dédiés.

Au 31 décembre 2023, les produits de placement nets de charges se sont élevés à 20 653 238 dinars contre un revenu net de 16 309 654 dinars l'exercice précédent.

Le produit à transférer à l'état de résultat s'élève à 582 817 dinars contre 834 754 dinars au 31 décembre 2023.

LE RESULTAT TECHNIQUE

L'exercice 2023 fait ressortir un résultat technique bénéficiaire de 5 212 543 dinars contre un bénéfice technique de 4 114 045 dinars 2022.

2- Etat de résultat

Note n°26 : Le résultat des activités ordinaires :

Le résultat des activités ordinaires de l'exercice 2023 avant impôt s'élève à 5 784 289 dinars contre 4 959 073 dinars en 2022 en hausse de 17%.

L'impôt sur les sociétés est arrêté à 1 133 546 dinars pour l'exercice 2023 contre 706 136 dinars pour l'exercice 2022.

Le résultat net de l'exercice 2023 est bénéficiaire et s'élève à 4 383 549 dinars contre un résultat bénéficiaire de 4 172 236 dinars en 2022.

Note sur l'Etat de flux de trésorerie

Les flux de trésorerie qui proviennent des activités de l'entreprise au 31/12/2023 peuvent être classés en flux utilisés dans les activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Note n°27 : Flux de trésorerie provenant de l'exploitation :

Au cours de l'exercice 2023, les flux de trésorerie provenant de l'exploitation se sont élevés à 5 669 758 dinars contre 3 090 837 dinars en 2022.

Note n°28 : Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement :

En 2023, Les flux lié aux activités d'investissement s'élèvent à -99 010 dinars contre -66 209 dinars l'exercice précédent.

Note n°29 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement :

Au cours de l'exercice 2023, GAT VIE a payé les dividendes de l'exercice 2023 pour un montant de 1 540 000 dinars.

La variation de la trésorerie est de 4 030 748 dinars. De ce fait, la trésorerie de fin d'exercice est arrêtée à 7 303 546 dinars contre 3 272 798 dinars en 2022.

Le solde de la trésorerie se détaille comme suit :

A l'actif		Solde brut	Provision	Montant net
AC71	Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	7 305 419	114 719	7 190 700
Au Passif				
PA635	Concours bancaires	1 873	0	1 873
	Solde de trésorerie	7 303 546	114 719	7 188 827

Note n°30 : Note sur les opérations liées :

- GAT Investissement a conclu avec GAT VIE une convention de gestion de portefeuille. La charge facturée au titre de l'exercice 2023 s'élève en TTC à 357 000 dinars.
- GAT Vie a servi des dividendes à GAT Assurances pour un montant Brut de 1 521 916 dinars.
- GAT Vie a reçu des dividendes de la part de GAT Assurances pour un montant Brut de 195 885 dinars.
- GAT Vie a reçu des dividendes de la part de GAT Immobilier pour un montant Brut de 48 024 dinars.

- GAT Vie a reçu des dividendes de la part de GAT Investissement pour un montant Brut de 385 dinars.
- GAT Vie a servi à GAT Assurances des jetons de présence pour un montant Brut de 23 000 dinars.
- GAT Assurances a servi à GAT VIE des Jetons de présence pour un montant Brut de 21 333 dinars.
- GAT Immobilier a servi à GAT VIE des Jetons de présence pour un montant Brut de 6 250 dinars.
- GAT Assurances a souscrit un contrat d'assurance vie collectif (Décès + Incapacité/Invalidité) au profit de son personnel auprès de sa filiale GAT VIE. La prime d'assurance au titre de 2023 s'élève à 104 535 dinars.
- GAT Assurances a souscrit un contrat d'assurance vie collectif (Décès) au profit de son personnel chez sa filiale GAT VIE. La prime d'assurance au titre de 2023 s'élève à 70 344 dinars.
- GAT Assurances a souscrit un contrat collectif d'assurance vie garantissant les indemnités de départ à la retraite dues à son personnel (IFC Vista) auprès de sa filiale GAT VIE. La prime d'assurance relative à l'exercice 2021 s'élève à 247 548 dinars.
- GAT Assurances a souscrit un contrat collectif d'assurance vie (Retraite complémentaire) au profit de son personnel auprès de GAT VIE. La prime d'assurance relative à l'exercice 2023 s'élève à 538 833 dinars.
- GAT Immobilier a souscrit un contrat collectif d'assurance vie garantissant les indemnités de départ à la retraite dues à son personnel (IFC Vista) auprès de GAT VIE. La prime d'assurance relative à l'exercice 2023 s'élève à 9 000 dinars.
- GAT Immobilier a souscrit un contrat collectif d'assurance vie (Retraite Complémentaire) au profit de son personnel auprès de GAT VIE. La prime d'assurance relative à l'exercice 2023 s'élève à 16 282 dinars.
- GAT Immobilier a souscrit un contrat collectif d'assurance vie (Décès + Incapacité/Invalidité) au profit de son personnel auprès de GAT VIE. La prime d'assurance au titre de 2023 s'élève à 1 749 dinars.
- GAT Immobilier a souscrit un contrat collectif d'assurance vie (Décès) au profit de son personnel chez GAT VIE. La prime d'assurance au titre de 2023 s'élève à 2 720 dinars.
- GAT Investissement a souscrit un contrat collectif d'assurance vie (Retraite Complémentaire) au profit de son personnel auprès de GAT VIE. La prime d'assurance relative à l'exercice 2023 s'élève à 10 716 dinars.
- GAT Investissement a souscrit un contrat collectif d'assurance vie (Décès + Incapacité/Invalidité) au profit de son personnel chez GAT VIE. La prime d'assurance au titre de 2023 s'élève à 676 dinars.
- GAT Investissement a souscrit un contrat collectif d'assurance vie (Décès) au profit de son personnel chez GAT VIE. La prime d'assurance au titre de 2023 s'élève à 833 dinars.
- GAT Investissement a souscrit un contrat collectif d'assurance vie (Fidélisation) au profit de son personnel chez GAT VIE. La prime d'assurance au titre de 2023 s'élève à 15 734 dinars.

- GAT VIE a souscrit un contrat collectif (Décès + Incapacité/Invalidité) au profit de son personnel auprès de GAT Assurances. La prime d'assurance relative à l'exercice 2023 s'élève à 10 188 dinars.
- La quote-part TTC de GAT Vie dans les charges communes du personnel de GAT Assurances s'élève à 753 604 dinars.
- La quote-part TTC de GAT Assurances dans les charges salariales du personnel de GAT VIE travaillant pour le compte de GAT Assurances (branche santé) s'élève à 263 640 dinars.
- GAT Assurances a refacturé à GAT VIE les charges d'assurance groupe pour le compte du personnel de sa filiale GAT VIE au titre du contrat d'assurance groupe pour 37 425 dinars.
- GAT VIE a loué des locaux auprès de GAT Assurances. Le montant annuel du loyer TTC en 2023 s'élève à 100 568 dinars.
- GAT Assurances a refacturé à GAT VIE un montant de 91 577 dinars représentant la quote-part de GAT VIE dans les charges communes d'immeuble.
- GAT Assurances a refacturé à GAT VIE le montant des frais téléphoniques et les frais de carburant supportés à leur place. Ce montant s'élève pour l'exercice 2023 à 5 880 dinars pour les frais téléphoniques et 732 dinars pour les frais de carburant.
- GAT VIE a accordé des prêts en faveur du personnel de GAT Assurances. Le capital restant dû au 31/12/2023 s'élève à 16 951 dinars.
- Le compte « sociétés du Groupe GAT » présente un solde créditeur au 31/12/2023 de 913 824 dinars relatif à des opérations réalisées avec GAT Assurances (opérations de refacturation des charges communes).

Note n°31 : Evènements postérieurs à la date de clôture de l'exercice :

A ce jour aucun évènement n'a été enregistré et qui peut impacter les états financiers de l'année 2023.

ANNEXES

Annexe n° 9 : Etat récapitulatif des Placements au 31/12/2023

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins Value latente
Parts et actions de Sociétés immobilières non cotées	6 714 665	6 714 665	9 918 526	3 203 861
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d' OPCVM (2)	28 372 427	27 824 161	27 824 161	
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe (3)				
Autres parts d'OPCVM (4)				
Obligations et autres titres à revenu fixe (5)	115 556 685	115 527 000	115 527 000	
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	2 036 892	2 031 892	2 031 892	
Dépôts auprès des entreprises cédantes				
Autres dépôts (6)	103 349 308	103 349 308	103 349 308	
Actifs représentatifs de contrats en unité de compte	6 732 236	6 732 236	6 732 236	
Total :	262 762 213	262 179 262	265 383 123	3 203 861

Annexe n° 10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2016	2017	2018	2019	2020
Inventaire 2020					
Règlements cumulés	11 477 958	9 105 354	20 702 363	14 367 168	41 323 767
Provisions pour sinistres	62 511	491 397	487 759	306 920	890 754
Total charges des sinistres	11 540 469	9 596 751	21 190 122	14 674 088	42 214 521
Primes acquises	18 572 560	26 500 432	41 757 969	61 834 100	63 894 460
% sinistres / primes acquises	62,14%	36,21%	50,75%	23,73%	66,07%
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2017	2018	2019	2020	2021
Inventaire 2021					
Règlements cumulés	9 204 411	20 706 868	14 497 921	41 805 735	66 034 754
Provisions pour sinistres	703 148	460 027	166 727	249 474	2 742 393
Total charges des sinistres	9 907 559	21 166 895	14 664 648	42 055 209	68 777 147
Primes acquises	26 500 432	41 757 969	61 834 100	63 894 460	36 924 723
% sinistres / primes acquises	37,39%	50,69%	23,72%	65,82%	186,26%
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2018	2019	2020	2021	2022
Inventaire 2022					
Règlements cumulés	20 724 064	14 514 662	41 890 909	68 371 499	22 598 493
Provisions pour sinistres	475 745	157 485	212 847	694 236	4 106 246
Total charges des sinistres	21 199 809	14 672 147	42 103 756	69 065 735	26 704 739
Primes acquises	41 757 969	61 834 100	63 894 460	36 924 723	53 897 857
% sinistres / primes acquises	50,77%	23,73%	65,90%	187,04%	49,55%
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2019	2020	2021	2022	2023
Inventaire 2023					
Règlements cumulés	14 516 558	41 926 604	68 520 453	25 223 748	16 292 758
Provisions pour sinistres	159 475	178 995	598 082	831 495	1 826 787
Total charges des sinistres	14 676 033	42 105 599	69 118 535	26 055 243	18 119 545
Primes acquises	41 757 969	61 834 100	63 894 460	36 924 723	58 703 594
% sinistres / primes acquises	35,15%	68,09%	108,18%	70,56%	30,87%

Annexe n° 11 : Ventilation des charges et produits des placements au 31/12/2023

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des Entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenus des placements immobiliers			-
Revenus des autres placements		21 172 047	21 172 047
Total produits des placements	0	21 172 047	21 172 047
Frais externes et internes		-480 128	-480 128
Total charges des placements	0	-480 128	-480 128

Annexe 12 : Résultat technique de la catégorie Vie au 31/12/2023	Total
Primes Acquises	58 703 594
Charges de prestations	-17 791 453
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	-49 735 409
Autres Produits Techniques	0
Solde de souscription :	-8 823 268
Frais d'acquisition	-2 441 357
Autres charges de gestion nettes	-3 513 271
Charges d'acquisition et de gestion nettes :	-5 954 628
Produits nets de placements	20 109 102
Participation aux résultats	-26 023
Solde Financier :	20 083 079
Part des réassureurs dans les primes acquises	-719 270
Part des réassureurs dans les prestations payées	120 945
Part des réassureurs dans les charges de provisions	232 332
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	257 738
Commissions reçues des réassureurs	15 615
Solde de réassurance :	-92 640
Résultat technique Décembre 2023	5 212 543
Résultat technique Décembre 2022	4 114 045
	1 098 498
Variation 2023- 2022 :	27%
Informations complémentaires :	
Versement périodique de rente Vie	1 137 879
Rachats Vie payés	10 978 754
Sinistres et Capitaux échus Vie	7 593 888
Intérêts techniques bruts de l'exercice	
Provisions techniques brutes Vie au 31/12/2023	258 428 745
Provisions techniques brutes Vie au 31/12/2022	210 877 024

**Annexe 15 : Tableau de raccordement du résultat technique
par catégorie d'assurance aux états financiers
Catégorie : Vie au 31/12/2023**

	Raccordement	Total
Primes Acquis	PRV11	58 703 594
Charges de prestations	CHV11	-17 791 453
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	CHV12, CHV21	-49 735 409
Solde de souscription :		-8 823 268
Frais d'acquisition	CHV41, CHV42	-2 441 357
Autres charges de gestion nettes	PRV4, CHV43	-3 513 271
Charges d'acquisition et de gestion nettes :		-5 954 628
Produits nets de placements	PRV2, CHV9	20 109 102
Participation aux Bénéfices & Ristournes	CHV3	-26 023
Solde Financier :		20 083 079
Primes cédées ou rétrocédées	PRV11 2° Colonne	-719 270
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHV11 2° Colonne	120 945
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHV21 2° Colonne	232 332
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	CHV3 2° Colonne	257 738
Commissions reçues des réassureurs	CHV44 2° Colonne	15 615
Solde de réassurance :		-92 640
Résultat technique :		5 212 543
Informations complémentaires :		
Versements périodiques de rentes Vie		1 137 879
Montants des rachats Vie		10 978 754
Sinistres et Capitaux échus Vie		7 593 888
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes Vie à la clôture		258 428 745
Provisions techniques brutes Vie à l'ouverture		210 877 024

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2023

Messieurs les actionnaires de la société GAT VIE,

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 9 mai 2022, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « GAT Vie », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat technique, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un total net de bilan de 293 162 458 dinars, des capitaux propres positifs de 22 371 942 dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 4 383 549 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur le fait que la compagnie doit se conformer aux dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales traitant des participations croisées au sein des groupes de sociétés.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'Assemblée des actionnaires a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe au Conseil de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé, selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par Le Conseil, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments

probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

▪ Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 - 117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Société.

▪ Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société « GAT Vie » avec la réglementation en vigueur.

Fait à Tunis, le 16 mai 2024
Le commissaire aux comptes

Mohamed Hedi KAMMOUN
ECC Mazars

RAPPORT SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

A decorative graphic consisting of a vertical blue line on the left and a horizontal blue line extending to the right, intersecting at the level of the title.

RAPPORT SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Mesdames et Messieurs les actionnaires

De la Société « GAT Vie »

92-94, Avenue Hédi Chaker – Tunis 1002

En application des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous vous communiquons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées en 2023 (autres que rémunérations des dirigeants) :

Votre conseil ne nous a informé d'aucune convention nouvellement conclue au cours de l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures à l'exercice 2023 :

- GAT Investissement a conclu avec GAT VIE une convention de gestion de portefeuille. La charge facturée au titre de l'exercice 2023 s'élève en TTC à 357 000 dinars.
- GAT Vie a servi des dividendes à GAT Assurances pour un montant Brut de 1 521 916 dinars.
- GAT Vie a reçu des dividendes de la part de GAT Assurances pour un montant Brut de 195 885 dinars.
- GAT Vie a reçu des dividendes de la part de GAT Immobilier pour un montant Brut de 48 024 dinars.
- GAT Vie a reçu des dividendes de la part de GAT Investissement pour un montant Brut de 385 dinars.
- GAT Vie a servi à GAT Assurances des jetons de présence pour un montant Brut de 23 000 dinars.

- GAT Assurances a servi à GAT VIE des Jetons de présence pour un montant Brut de 21 333 dinars.
- GAT Immobilier a servi à GAT VIE des Jetons de présence pour un montant Brut de 6 250 dinars.
- GAT Assurances a souscrit un contrat d'assurance vie collectif (Décès + Incapacité/Invalidité) au profit de son personnel auprès de sa filiale GAT VIE. La prime d'assurance au titre de 2023 s'élève à 104 535 dinars.
- GAT Assurances a souscrit un contrat d'assurance vie collectif (Décès) au profit de son personnel chez sa filiale GAT VIE. La prime d'assurance au titre de 2023 s'élève à 70 344 dinars.
- GAT Assurances a souscrit un contrat collectif d'assurance vie garantissant les indemnités de départ à la retraite dues à son personnel (IFC Vista) auprès de sa filiale GAT VIE. La prime d'assurance relative à l'exercice 2023 s'élève à 247 548 dinars.
- GAT Assurances a souscrit un contrat collectif d'assurance vie (Retraite complémentaire) au profit de son personnel auprès de GAT VIE. La prime d'assurance relative à l'exercice 2023 s'élève à 538 833 dinars.
- GAT Immobilier a souscrit un contrat collectif d'assurance vie garantissant les indemnités de départ à la retraite dues à son personnel (IFC Vista) auprès de GAT VIE. La prime d'assurance relative à l'exercice 2023 s'élève à 9 000 dinars.
- GAT Immobilier a souscrit un contrat collectif d'assurance vie (Retraite Complémentaire) au profit de son personnel auprès de GAT VIE. La prime d'assurance relative à l'exercice 2023 s'élève à 16 282 dinars.
- GAT Immobilier a souscrit un contrat collectif d'assurance vie (Décès + Incapacité/Invalidité) au profit de son personnel auprès de GAT VIE. La prime d'assurance au titre de 2023 s'élève à 1 749 dinars.
- GAT Immobilier a souscrit un contrat collectif d'assurance vie (Décès) au profit de son personnel chez GAT VIE. La prime d'assurance au titre de 2023 s'élève à 2 720 dinars.
- GAT Investissement a souscrit un contrat collectif d'assurance vie (Retraite Complémentaire) au profit de son personnel auprès de GAT VIE. La prime d'assurance relative à l'exercice 2023 s'élève à 10 716 dinars.
- GAT Investissement a souscrit un contrat collectif d'assurance vie (Décès + Incapacité/Invalidité) au profit de son personnel chez GAT VIE. La prime d'assurance au titre de 2023 s'élève à 676 dinars.
- GAT Investissement a souscrit un contrat collectif d'assurance vie (Décès) au profit de son personnel chez GAT VIE. La prime d'assurance au titre de 2023 s'élève à 833 dinars.
- GAT Investissement a souscrit un contrat collectif d'assurance vie (Fidélisation) au profit de son personnel chez GAT VIE. La prime d'assurance au titre de 2023 s'élève à 15 734 dinars.

- GAT VIE a souscrit un contrat collectif (Décès + Incapacité/Invalidité) au profit de son personnel auprès de GAT Assurances. La prime d'assurance relative à l'exercice 2023 s'élève à 10 188 dinars.
- La quote-part TTC de GAT Vie dans les charges communes du personnel de GAT Assurances s'élève à 753 604 dinars.
- La quote-part TTC de GAT Assurances dans les charges salariales du personnel de GAT VIE travaillant pour le compte de GAT Assurances (branche santé) s'élève à 263 640 dinars.
- GAT Assurances a refacturé à GAT VIE les charges d'assurance groupe pour le compte du personnel de sa filiale GAT VIE au titre du contrat d'assurance groupe pour 37 425 dinars.
- GAT VIE a loué des locaux auprès de GAT Assurances. Le montant annuel du loyer TTC en 2023 s'élève à 100 568 dinars.
- GAT Assurances a refacturé à GAT VIE un montant de 91 577 dinars représentant la quote-part de GAT VIE dans les charges communes d'immeuble.
- GAT Assurances a refacturé à GAT VIE le montant des frais téléphoniques et les frais de carburant supportés à leur place. Ce montant s'élève pour l'exercice 2023 à 5 880 dinars pour les frais téléphoniques et 732 dinars pour les frais de carburant.
- GAT VIE a accordé des prêts en faveur du personnel de GAT Assurances. Le capital restant dû au 31/12/2023 s'élève à 16 951 dinars.
- Le compte « sociétés du Groupe GAT » présente un solde créditeur au 31/12/2023 de 913 824 dinars relatif à des opérations réalisées avec GAT Assurances (opérations de refacturation des charges communes).

C. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants :

Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tel que visés à l'article 200 nouveau II§5 du CSC sont définies comme suit :

- Le Conseil d'Administration de GAT VIE du 11/05/2023 a décidé de renouveler le mandat de Mr Mohamed DKHILI en tant que Président Directeur Général de GAT VIE.
- Le Conseil d'Administration de GAT VIE du 24/12/2020 a décidé de nommer Mr Skander LAHRIZI Directeur Général Adjoint de GAT VIE à partir du 1er février 2021 et a fixé ses obligations et engagements.

Les charges des dirigeants relatives à l'exercice 2023 se présentent comme suit :

- La rémunération de la Direction Générale en 2023 y compris les avantages en nature se présente comme suit :

Montants bruts en dinars	DGA		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/23	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/23
Avantages à CT	274 704	0	0	0
Avantages à long termes	64 908	22 724	0	0
Avantages en nature	15 836	0	0	0
Jetons de présence	0	0	64 000	64 000
Total	355 448	22 724	64 000	64 000

- Les jetons de présence de l'exercice 2023 ont été décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11/05/2023 et s'élèvent à 40 000 dinars en brut. L'AGO décide aussi d'allouer au Comité Permanent d'Audit et au Comité des Risques des jetons de présence pour l'exercice 2023, la somme totale de 12 000 dinars en brut pour chaque Comité.

Par ailleurs, en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions à l'exception des opérations et transactions entrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Fait à Tunis, le 16 mai 2024
Le commissaire aux comptes

Mohamed Hedi KAMMOUN
ECC Mazars